

Certificat d'aptitude de télépilote

Devenir pilote de drone : Certificat d'aptitude de télépilote

A partir de fin 2017, ce nouveau certificat spécifique aux drones devient obligatoire. Il comprendra une formation théorique et une formation pratique avec un socle de compétences défini par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC).

Les centres de formation :

[L'école française du drone \(Lyon, Paris, Toulouse, Montpellier\)](#)

[L'école des métiers du drone Pixiel \(Nantes, Lille, Avignon, Paris, Toulouse, Bordeaux\)](#)